Niveau :	**LICENCE**					**Année**
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					**L3**
Mention :	Gestion					
Spécialité :	Gestion					180 ECTS
Volume horaire étudiant :	291 h ou 297h	96 h	h	h	280 h	**667 h ou 673 h**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	☒ français		☒ anglais (parcours international)			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Véronique COLLANGE- Directrice de la Licence Directrice des études L3 Maître de conférences – Bureau 509 (IAE) ☎ 03.80.39.54.32 veronique.collange@u-bourgogne.fr	Nadine PICOT Secrétariat pédagogique- Bureau 126 (IAE) ☎ 03.80.39.57.48 licence3-gestion@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IAE

Objectifs de la formation et débouchés :

■ OBJECTIFS de la formation :

- ✓ Acquérir une bonne culture générale en gestion/management.
- ✓ Maîtriser les outils théoriques et techniques nécessaires à la pratique de la gestion.
- ✓ Définir un projet professionnel dans le domaine de la gestion.
- ✓ Développer les capacités d'analyse et de synthèse indispensables à l'entrée dans la vie professionnelle ou à la poursuite d'une formation au sein d'un Master.

■ DEBOUCHES du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- ✓ La Licence permet d'entrer dans la **vie active**.
- ✓ La Licence permet de postuler aux différents **Masters** offerts par l'IAE Dijon (masters *Comptabilité-Contrôle-Audit*, *Contrôle de Gestion, Contrôle de Gestion des Organisations Publiques, Finance*, *Fiscalité*, *Gestion des Ressources Humaines, Management Stratégique de la Distribution, Management du Tourisme et de la Culture, Management du Tourisme et de l'Evénementiel, Marketing Stratégique et Opérationnel, Recherche et Conseil en Gestion)* ou d'autres Masters de gestion en France. L'ensemble des débouchés est précisé sur le site www.u-bourgogne.fr/IAE ainsi que dans le schéma général des parcours possibles (cf. ci-après).

■ COMPETENCES acquises à l'issue *de la formation* (licence) :

- ✓ Connaître et savoir utiliser les principaux concepts et outils de la gestion (comptabilité générale, contrôle de gestion, finance, gestion des ressources humaines, marketing, stratégie, gestion de production, entrepreneuriat...).
- ✓ Maîtriser les techniques quantitatives appliquées à la gestion : mathématiques, statistiques, traitement de données.
- ✓ Maîtriser les outils informatiques nécessaires à la rédaction de rapports écrits et au traitement des données : bureautique, informatique.
- ✓ Communiquer de façon efficace à l'écrit et à l'oral, savoir travailler en équipe.
- ✓ Comprendre et communiquer en anglais dans le cadre d'échanges professionnels (anglais des affaires).
- ✓ Culture générale solide intégrant des disciplines connexes à la gestion (économie, droit, sciences humaines) permettant aux étudiants soit d'entrer directement sur le marché du travail à des postes d'encadrement intermédiaire, soit de compléter leur formation en master

■ COMPETENCES acquises à l'issue *de l'année de formation* (licence 3) :

La troisième année de licence (semestres 5 et 6) permet plus spécifiquement aux étudiants :

- ✓ D'approfondir les connaissances relatives aux grands enjeux du management et de la gestion.
- ✓ De poursuivre l'acquisition des compétences spécifiques en gestion (finance, marketing, gestion des ressources humaines…).
- ✓ De poursuivre l'acquisition de compétences techniques : informatique et anglais des affaires.
- ✓ De définir un projet professionnel dans le domaine de la gestion.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

La licence 3 comporte deux parcours : le parcours « Management » et le parcours « International ». Accès de plein droit au parcours « Management » pour les étudiants ayant validé la L2 Gestion ou AJAC (ajournés et autorisés à continuer). Accès de plein droit au parcours « International » pour les étudiants ayant validé la L2 Gestion parcours « International » (ou AJAC dans ce parcours).

■ Sur sélection :

Accès sélectif sur dossier pour tous les étudiants qui ne sont pas issus de la L2 Gestion, sachant que l'entrée dans le parcours « International » exige d'avoir effectué au moins un semestre d'études à l'étranger. Pour les étudiants ayant validé 120 crédits ECTS dans des domaines compatibles avec la gestion (DUT GEA, GACO ou TC, L2 AES, L2 Economie, étudiants ayant suivi une L2 de gestion ou d'économie-gestion à l'extérieur de l'Université de Bourgogne), le dossier de candidature comportera les notes obtenues dans la formation en cours, un CV, une lettre de motivation, ainsi que les résultats obtenus par l'étudiant au score IAE-Message (www.iae-message.fr). Plusieurs sessions de score IAE-Message sont organisées à Dijon. Le dossier sera examiné par une commission composée du directeur des études et de deux enseignants de la L3.

Pour les autres étudiants résidant en France et ne remplissant pas les conditions ci-dessus (par exemple un étudiant ayant préparé un BTS) ou pour les étudiants de nationalité étrangère ne résidant pas en France, l'accès sera subordonné à une condition supplémentaire, à savoir avoir rempli un dossier de validation des acquis examiné favorablement par le directeur des études et deux enseignants de la L3. Les étudiants provenant d'établissements et de formations pour lesquelles une convention a été signée en sont dispensés.

Une liste principale et une liste d'attente sont dressées pour chaque parcours (« Management » et « International »).

Accès sélectif sur dossier (résultats obtenus en L2 Gestion, lettre de motivation) pour les étudiants de L2 Gestion parcours « Management » qui seraient partis un semestre à l'étranger en L2 et qui souhaiteraient intégrer le parcours « International » en L3. Pour cela, les candidats doivent en faire la demande (lettre de motivation) au directeur des études de la L3 avant le jury de deuxième session de la L2. Le PV sera établi peu après ce jury par une commission composée de trois membres : le responsable des relations internationales, le directeur des études de la L3 et le directeur de la licence de gestion. La capacité d'accueil en parcours « International » est de 20 étudiants au maximum et de 10 étudiants au minimum (le parcours n'ouvrira pas si un minimum de 10 étudiants n'est pas atteint). Les étudiants en parcours « International » prépareront le CLES (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) au Centre de Langues et Cultures.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (SEFCA : 03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

LICENCE GESTION (180 ECTS)

1re année Licence Gestion

2e année Licence Gestion
2 parcours : International ou Management

3e année Licence Gestion

2 parcours : International ou Management

3e année Licence professionnelle Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle **(formation en alternance)**

3e année Licence professionnelle Commerce et distribution **(formation en alternance)**

Accès sur dossier et orientation

MASTER GESTION (120 ECTS)

1re année Master

- Comptabilité-contrôle-audit
- Contrôle de gestion
- Contrôle de gestion des organisations publiques
- Finance
- Fiscalité
- Gestion des ressources humaines
- Management stratégique de la distribution
- Management du tourisme et de la culture
- Management du tourisme et de l'évènementiel
- Marketing stratégique et opérationnel
- Recherche et conseil en gestion

Accès de plein droit*

2e année Master

- Comptabilité-contrôle-audit
- Contrôle de gestion
- Contrôle de gestion des organisations publiques
- Finance d'entreprise et des marchés
- Chargé d'affaires entreprises
- Fiscalité
- Gestion des ressources humaines
- Management stratégique de la distribution
- Management du tourisme et de la culture
- Management du tourisme et de l'évènementiel
- Marketing stratégique et opérationnel
- Recherche et conseil en gestion

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

La licence 3 propose deux options métiers : l'option métiers 1 (CCA, Finance et contrôle de gestion) et les l'option métier 2 (Marketing, GRH). Ces deux options métiers sont compatibles avec les deux parcours (Management/International). En ce qui concerne le choix des options métiers en L3, les étudiants de L2 exprimeront leur choix dans leur fiche de vœux et les étudiants issus d'autres formations que la L2 Gestion l'exprimeront dans leur dossier de candidature. Il ne sera pas possible de modifier son choix en cours d'année et de changer d'option métiers entre le 1er et le 2ème semestre.

Il est possible de substituer une des deux UE métiers du 2ème semestre par une UE transversale : soit les « Entrepreneuriales », soit « Engagement étudiant », sauf dans le cas d'un étudiant qui souhaite poursuivre en master CCA. Avoir suivi les trois UE « Option Métiers 1 » (UE5S5, UE3S6 et UE4S6) est obligatoire pour pouvoir poursuivre dans cette formation. Il est également important de noter que ces UE transversales commencent en fait par anticipation au 1er semestre (vers octobre). Les étudiants qui ont opté pour une UE transversale devront en informer le secrétariat pédagogique au plus tard à la fin du mois d'octobre.

Les étudiants réaliseront un stage d'une durée minimale de 8 semaines entre la fin de la session d'examen du 2ème semestre et le début de la seconde session d'examen. Il donne lieu à un rapport de stage de 30 pages maximum. Son évaluation est prise en compte au 2ème semestre de la L3. Les étudiants du parcours « International » devront effectuer leur stage à l'étranger ou dans un contexte international en France. Un étudiant qui souhaite effectuer un séjour d'études à l'étranger au semestre 6 le peut à condition d'avoir réalisé un stage d'une durée minimale de 8 semaines avant l'entrée dans la licence 3.

SEMESTRE 5 L3 parcours « Management » ou « International »

UE 1S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais des affaires 1		18		18	2	CT + CC	2/3	1/3	3
	Informatique de gestion		18		18	2	CC			2
	Projet professionnel		12		12	2	CT			1
TOT. UE 1S5			48		48	6				6

UE 2S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture générale	Jeu d'entreprise (2)	18			18	3	CC			3
	Droit des sociétés	21			21	3	CT			3
TOT. UE 2S5		39			39	6				6

UE 3S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Finance et contrôle de gestion	Finance d'entreprise	30			30	3	CT			3
	Contrôle de gestion	18	12		30	3	CT + CC	2/3	1/3	3
TOT. UE 3S5		48	12		60	6				6

UE 4S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing et GRH	Marketing sectoriel	18	12		30	3	CT+ CC	2/3	1/3	3
	GRH	21			21	3	CT			3
TOT. UE 4S5		39	12		51	6				6

UE 5S5 (option)	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Option Métiers 1	Fiscalité 1	18			18	3	CT			3
	Comptabilité générale avancée 1	30			21	3	CT			3
ou										
Option Métiers 2	Droit du travail	21			21	3	CT			3
	Enjeux économiques	21			21	3	CT			3
ou										
Préprofession-nalisation aux métiers de l'enseignement (3)						6				6
TOT. UE 2S5		42 ou 48			42 ou 48	6				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal- EP : rapport écrit, mémoire
(2) La présence à ce cours est obligatoire et fera l'objet d'un contrôle d'assiduité.
(3) Si l'étudiant choisit cette UE, elle se substitue à l'UE «Option Métiers 1 » ou « Option Métiers 2 ».

TOTAL L3S5	**168 ou 174**	**72**		**240 ou 246**	**30**				**30**

SEMESTRE 6 L3 « Management » ou « International »

UE 1S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais des affaires 2		18		18	3	CT + CC	2/3	1/3	3
	Système d'information	12	6		18	3	CT + CC	2/3	1/3	3
	Participation BDE ou JC (facultative) (2)						EP			
TOT. UE 1S6		12	24		36	6				6

UE 2S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture générale	Management des opérations	18			18	3	CT			3
	Ethique et RSE	18			18	3	CT			3
TOT. UE 2S6		36			36	6				6

UE 3S6 (option)	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Option Métiers 1	Fiscalité 2	18			18	3	CT			3
	Comptabilité générale avancée 2	18			18	3	CT			3
ou										
Option Métiers 2	Etudes de marché	18			18	3	CT			3
	Marketing opérationnel	18			18	3	CT			3
ou										
UE transversale (3)	Entrepreneuriales ou Engagement étudiant					6				6
TOT. UE 3S6		36			36	6				6

UE 4S6 (option)	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Option Métiers 1	Diagnostic financier	18			18	3	CT			3
	Contrôle de gestion sectoriel	18			18	3	CT			3
ou										
Option Métiers 2	Thème d'actualité RH	18			18	3	CT			3
	Comportement organisationnel	18			18	3	CT			3
ou										
UE transversale (3)	Entrepreneuriales ou Engagement étudiant									
TOT. UE 4S6		36			36	6				6

UE 5S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Profession-nalisation UE Facutative (4)	Stage de 8 semaines minimum	3		280	283	6	EP			6
TOT. UE 5S6		3		280	283	6				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal - EP : rapport écrit, mémoire
(2) Les points au-dessus de 10 sont ajoutés à la note de système d'information.
(3) Si l'étudiant choisit cette UE, elle se substitue à l'UE « Option Métiers 1 » ou « Option Métiers 2 ».
(4) L'UE5 constitue 1 UE Bonus et la note doit être supérieure à celle de la moyenne des 4 autres UE du semestre pour être prise en compte

TOTAL L3S6	123	24	280	427	30				30

Modalités de CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Licences-.html

Sessions d'examen : précisions

Deux modalités sont prévues :

- ✓ un **régime général** (contrôle continu) qui s'impose à la grande majorité des étudiants.
- ✓ un **régime spécial** pour les étudiants salariés ou assimilés et pour les sportifs de haut niveau.
- ✓ Le règlement général des examens est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et s'applique à toutes les épreuves.
- ✓ Les dates d'examen des différentes unités d'enseignements sont communiquées par voie d'affichage et sur le site de l'IAE Dijon.

1. Régime général

Absences :

- ✓ En cas d'absence à l'examen terminal de la première session, l'étudiant doit passer l'examen lors de la seconde session (session de juin).
- ✓ Pour chaque session, un étudiant absent à un examen terminal est déclaré défaillant pour la matière correspondante. Une matière pour laquelle on est défaillant n'est pas compensable.

La présence aux séances de travaux dirigés est obligatoire. Après deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant avec pour conséquence l'impossibilité de valider les unités d'enseignements correspondantes. En aucun cas, l'étudiant concerné ne pourra être transféré dans le régime de l'examen spécial.

1.1. Sessions d'examen

Pour chaque matière, deux sessions d'examen sont organisées : la première en décembre-janvier (pour les matières du semestre 1) et en mars-avril (pour les matières du semestre 2), la seconde en juin (pour les matières des semestres 1 et 2).

Seconde session

- ✓ La seconde session (session de juin) ne concerne que les étudiants ajournés à la première session. La note obtenue en seconde session annule et remplace les notes de contrôle continue et/ou de contrôle terminal obtenues en première session.
- ✓ Si l'étudiant est ajourné pour le semestre, il doit repasser **toutes les matières non validées à la première session, pour les UE qu'il n'aura pas obtenues**. Pour chacune de ces matières, c'est la note de la seconde session qui est prise en compte. Les étudiants ne repassent pas les matières pour lesquelles la note obtenue à la première session est supérieure ou égale à 10/20. Pour chacune de ces matières, c'est la note de la première session qui est prise en compte.
- ✓ Un étudiant concerné par la seconde session et qui est absent est déclaré défaillant.

1.2. Descriptif des examens

- ✓ Les examens peuvent prendre la forme d'un écrit, d'un oral ou d'un mémoire. Ces modalités peuvent être différentes à la première session et à la seconde session. Les modalités précises et le système de notation sont communiqués aux étudiants en début de semestre.
- ✓ Les modalités d'obtention de la note de contrôle continu (note de travaux dirigés) sont à déterminer par l'équipe pédagogique de la matière concernée (évaluation des prestations orales, contrôles écrits, dossiers, devoirs, etc.) et sont communiquées aux étudiants en début de semestre.
- ✓ La durée et la forme précise des différents examens sont arrêtées au plus tard un mois après le début des enseignements par le Conseil d'Administration, après avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Régime spécial

- ✓ Ce régime dérogatoire permet de favoriser l'insertion des étudiants salariés ou assimilés. Il concerne certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants salariés, les étudiants chargés de famille, les handicapés, les sportifs de haut niveau, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire et étudiante, les étudiants engagés dans plusieurs cursus (arrêté du 9/04/1997), à condition d'en faire la demande expresse au Responsable de la formation au début de chaque semestre.
- ✓ Les étudiants ne peuvent pas changer de régime (régime de contrôle continu - régime spécial) entre les deux semestres.
- ✓ A titre **exceptionnel**, les étudiants dont la situation se trouvera modifiée en cours de semestre pourront soumettre leur cas au Responsable de la formation.

2.1. Sessions d'examen

- ✓ Le régime des étudiants salariés ou assimilés dispense de l'assiduité aux travaux dirigés. Dans ce cas, les connaissances des étudiants ne sont évaluées que par la note de l'examen terminal.
- ✓ Sauf nécessité, la nature et la durée des épreuves sont identiques à celles du régime général.
- ✓ Seconde session (voir régime général).

2.2. Descriptif des examens

Sauf nécessité, la nature des épreuves et la durée de celles-ci sont identiques à celles indiquées dans le régime général. La seule différence réside dans le fait que ces étudiants sont dispensés des travaux dirigés.

● *Règles de validation et de capitalisation :*

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre : la note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20. De la même façon, il y a compensation entre les matières d'une même UE (validée si moyenne supérieure ou égale à 10), et entre les deux semestres d'une même année.

CAPITALISATION : Les semestres ainsi que les unités d'enseignement sont affectés de crédits européens (ECTS). Les semestres et les UE validés sont capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20. Les semestres et les UE validés permettent à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

- ✓ En cas de non-admission, le candidat doit faire, par écrit, une demande de redoublement au responsable de la licence, dans le délai d'un mois après la délibération du jury.
- ✓ Le barème d'attribution des mentions est le suivant : note supérieure ou égale à 10 et inférieure à 12/20 : mention Passable ; note supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14/20 : mention Assez Bien ; note supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16/20 : mention Bien ; note supérieure ou égale à 16 : mention très bien.